

Montreuil, le 12 mai 2017

Réf : 2017.05.137

COMMUNIQUÉ DES PRESIDENTS DES ORGANISMES

Parution du décret modificatif de l'article 25 : l'avenir des Activités Sociales de l'énergie assuré

Une étape clé vient d'être franchie : la parution au Journal Officiel du décret modificatif de l'article 25 marque la fin de la première phase des négociations et acte la pérennisation des Activités Sociales de l'énergie.

Sans la mobilisation, tout au long de ce processus, des électriciens et gaziers, élus et professionnels des Activités Sociales, bénévoles et des partenaires ; sans les 105 000 signatures témoignant de l'attachement profond aux Activités Sociales de l'énergie, l'issue des négociations aurait été toute autre.

Ce décret confirme que les Activités Sociales de l'énergie sont un modèle unique dans le droit français : elles continueront à être gérées par et pour les électriciens et gaziers, actifs et inactifs. Il acte, par ailleurs, un nouveau mode de financement qui demeure basé sur l'activité et la création de richesse par les salariés. Ce financement est composé d'un socle à 400 millions d'euros, auquel s'ajoute une enveloppe complémentaire de transition de 115 millions d'euros sur 5 exercices (2016-2020).

S'il n'est pas à la hauteur des besoins et attentes des électriciens et gaziers et de leurs familles, ce montant permet d'assurer une stabilité financière aux Organismes, de nous projeter dans l'avenir, et de poursuivre notre projet d'évolution des Activités Sociales partout, au plus près des bénéficiaires.

La modification de l'article 25 est une première étape.

La dynamique engagée ne doit pas faiblir : de nouvelles négociations s'ouvrent au sein de la branche des IEG pour statuer sur la question des moyens bénévoles.

Par ailleurs, nous serons particulièrement vigilants quant aux discussions qui se tiendront sur la Restauration Méridienne ainsi qu'au devenir des salariés conventionnés. Car, même si la restauration

méridienne relève en grande partie de la responsabilité des employeurs de la Branche, la CCAS, en tant qu'employeur des salariés de ce secteur, prendra la sienne sur le plan social.

A l'aube d'une nouvelle période en marche vers des politiques toujours plus libérales, des attaques systématiques sur le droit du travail et une primauté aux seuls critères financiers telles que les vivent le secteur de l'Energie et ses salariés depuis 30 ans, notre combat et notre résistance sont plus que jamais nécessaires.

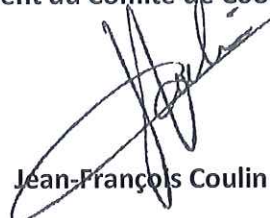
Continuons à défendre notre modèle, notre projet basé sur l'équité, et à porter haut et fort nos valeurs : Solidarité, Dignité, Justice.

Le Président de la CCAS,



Nicolas Cano

Le Président du Comité de Coordination,



Jean-François Coulin